

# RÈGLEMENT PARTICULIER



## FLASH BAD'S N°12



Le 23 avril 2024

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
2. Le Juge-Arbitre sera **M. Julien LAMERCERIE du club de Vienne (CBV 38)**.
3. Le GEO sera **M. Matthieu BEURAUD** du club de Lyon (BACLY 69).
4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
5. Le tournoi est autorisé par la ligue d'Auvergne Rhône Alpes de Badminton et par la Fédération Française de Badminton sous le numéro n° **2300070**
6. Le tournoi est ouvert à toutes les joueuses et tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton classés « Nationaux, Régionaux, Départementaux, Promotion & non classés » soit les N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et Non classés..
7. Tous badistes inscrits à ce Flash Bad's n°12 devra être licencié sur Poona le jour du tirage au sort soit le **jeudi 11 avril 2024**
8. La répartition des joueuses et joueurs se fera en 7 séries. Les joueurs seront départagés par rapport à leur CPPPH à la date du tirage au sort du **11 avril 2024**
9. La compétition est ouverte aux catégories : Minimes, Cadets, Juniors, Senior et Vétéran.
10. Tous les tableaux se joueront en poule unique de 4 ou de 5 paires selon le nombre d'inscrits.
11. Rencontre uniquement de doubles mixtes de 19h00 à 22h30 / 23h00/
12. Le gymnase sera ouvert à partir de 18h00 et tous les participants sont convoqués entre 18h15 à 19h00 au gymnase Ferber, 19 rue du bourbonnais 69009 Lyon
13. Le nombre de participants est limité à **28 paires** sur la soirée sur 7 terrains.
14. Aucune sortie de terrains ne sera autorisée en-dehors des arrêts de jeu prévus par le règlement. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set, ainsi qu'entre chaque set. Ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40 entre les sets. A défaut ils pourront être sanctionnés par le Juge-Arbitre.
15. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.
16. Tous les matchs seront auto-arbitrés pendant la soirées.
17. Les volants seront à la charge du club : Badminton Club de Lyon : **RSL Grade 3**
18. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, filins...) sera compté **FAUTE** en jeu et **LET** au service. Il ne sera autorisé que 2 services LET consécutifs. Au-delà le point de l'échange et le service reviendront à l'adversaire.
19. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de **3 minutes** pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
20. A l'appel de leur nom, les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque. A la fin du match, le vainqueur remettra la feuille de match correctement remplie à la table de marque (scores, heure de fin, ...)
21. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement des tenues et publicité sera affiché dans la salle au tableau d'affichage.

22. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes dites « d'échauffement » sur le terrain avant le début du match. Ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Ces 3 minutes comprennent : le test des volants, l'échauffement et le changement de tenue). Un terrain d'échauffement est à la disposition des joueurs pendant toute la compétition.
23. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 9 avril 2024. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le 11 avril 2024
24. Tout(e) joueur(euse) forfait après la date du tirage au sort et avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
25. En cas de forfait d'un participant, une paire peut être remplacé(e) par une autre paire figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.
26. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents... Les joueuses & joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
27. Le montant des droits d'engagement est de 12€ (dont 2 € de frais reversés à la FFBAD) par joueur / joueuse pour un tableau. Il est possible de s'inscrire « au choix » ou en paire complète. Il n'y aura pas de récompense, une boisson sera offerte à l'ensemble des participants.
28. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « **Flash Bad's n°12** » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

Le Juge-Arbitre : M. Julien LAMERCERIE le 23 mai 2023

